

Un couple, à la tête d'un vaste réseau de prostitution en Vendée, condamné

Lundi 17 avril, douze prévenus comparaissaient à la barre du tribunal correctionnel de La Roche-sur-Yon, poursuivis pour une affaire de proxénétisme piloté en Vendée.



Une jeune femme équatorienne et son compagnon vendéen avaient mis en place un réseau de prostitution qu'ils géraient depuis leur domicile à Chantonnay. ©Illustration

Par **Stéphanie Hourdeau**

Publié le **18 Avr 23 à 17:20**

Lundi 17 avril 2023, une importante **affaire de proxénétisme** a retenu l'attention du **tribunal correctionnel** de [La Roche-sur-Yon](#). Une **longue audience** débutée à 9 heures et qui s'est achevée à une heure trente du matin.

Douze prévenus à la barre

À la barre, **douze personnes sont poursuivies** pour avoir participé à un vaste réseau de prostitution piloté depuis **Chantonnay**, en **Vendée**.

Parmi les prévenus, un **Vendéen de 34 ans** et sa **compagne de 24 ans, équatorienne**.

Le couple, et **plus particulièrement la jeune femme**, est présenté comme la **tête du réseau**. Les deux ont été interpellés le 8 mars 2022 à Nantes, et sont soupçonnés de **proxénétisme aggravé, blanchiment**, mais aussi d'**aide à l'entrée en séjour irrégulier d'étrangers en France** et de **traite d'être humain**.

Six autres personnes, d'origine hispanique, sont aussi à la barre, recrutés en tant que **standardistes** par celle présentée comme la dirigeante du réseau. Ils géraient les passes entre clients et prostituées. Tous étaient hébergés à Chantonnay, dans la maison du couple transformée en plateforme d'appel.

Quatre autres protagonistes, le **propriétaire et la gérante d'un hôtel à Mouilleron-le-Captif**, un **gestionnaire de logements et une propriétaire de La Rochelle**, sont également jugés dans ce dossier pour avoir mis leur local à la disposition de ce réseau de prostitution.

Planque et écoutes téléphoniques

L'affaire a été dévoilée **suite à une plainte** d'un propriétaire d'un Airbnb, place du Théâtre, à **La Roche-sur-Yon**. Ce dernier trouvait suspect le nombre d'allées et venues dans son logement.

La police a alors procédé à une **planque**. Ont suivi des **écoutes téléphoniques**. Une vaste enquête qui a permis de percer un **réseau de prostitution** organisé depuis la Vendée.

De la prostitution au proxénétisme

Ce réseau se serait créé courant 2021.

Ylena*, une jeune Équatorienne, se prostituait régulièrement à Mouilleron-le-Captif, dans un hôtel depuis 2019. C'est au cours d'une de ses passes qu'elle rencontre Thierry*, Vendéen « timide et réservé ». Cet **échange tarifé** va évoluer en **relation durable**. Les deux jeunes gens décident de s'installer à Chantonnay. La jeune femme continue malgré tout la prostitution « pour aménager la maison et parce que c'était lucratif. »

Le couple devient parent. Ylena donne naissance à une petite fille. Et fait une dépression post-partum. **Elle arrête les passes et se met à recruter et organiser le planning d'autres filles**, toutes sud-américaines ou d'origine latine, qu'elle fait venir en France. « Des copines » selon elle, qui, via le bouche-à-oreille, vont attirer d'autres jeunes femmes dans le trafic.

Dans 13 villes

Le mode opératoire était toujours le même. Le réseau consistait à poster des annonces des filles via **un site internet d'escorte**. Le couple gérait les appels des clients et les mettait en relation avec les prostituées, en se chargeant de tout, notamment de trouver les logements.

Très vite, le réseau a pris de l'ampleur. Pour les aider dans leur tâche, le couple embauche plusieurs personnes, toujours d'origine hispanique, pour répondre aux appels des clients et les mettre en relation avec les prostituées. Des personnes qu'ils rémunéraient, mais sans les déclarer.

En fonction d'où se trouvaient les filles, le couple assurait le trafic en **cherchant des logements via des sites comme Booking et Airbnb**, un peu partout en France, Bayonne, La Rochelle, La Roche-sur-Yon, Mouilleron-le-Captif, Saint-Nazaire, Rennes... Au total, treize villes.

Un réseau très lucratif

Un réseau très lucratif. Dans le box des accusés, Ylena avoue qu'elle **recupérait 50 % sur chaque passe** effectué par les filles qu'elle gérait. L'enquête a identifié **23 femmes prostituées**, « mais plus de 44 téléphones ont été saisis au domicile de Chantonay, ainsi que d'importantes sommes d'argent en espèces », rappelle la juge.

Interrogés un à un, les standardistes, convaincus que ce qu'ils faisaient était légal, ont expliqué travailler « de neuf heures à deux heures du matin », et gérer chacun et quotidiennement trois ou quatre téléphones. Chaque ligne regroupait en moyenne une dizaine de prostituées. Ils devaient répondre à de nombreux appels « tout le temps » qui débouchaient, sur une trentaine de relations tarifées par jour. Des passes allant de 50 € pour 10 minutes à 200 € pour une heure. Selon les calculs, le trafic générait une moyenne de **plus de 80 000 € de gains par mois**.

Les prostituées travaillaient sur la même amplitude horaire, de 9 h à deux heures du matin. Certaines ont déclaré avoir été sous pression de Yadira qui leur imposait un maximum de passes. « Ce sont les filles qui décidaient », se défend Yadira. « Elles faisaient comme elles voulaient ».

« C'est elle qui commandait »

L'enquête, et notamment les écoutes, laissent penser que **le réseau était mené par une seule main, celle de la jeune Équatorienne**. Ce qu'elle reconnaît à demi-mot dans son box des accusés.

Son compagnon reste très vague sur son rôle. Il reconnaît y avoir participé, mais de loin, en allant parfois récupérer l'argent des prostituées, ou en s'occupant des annonces du site. Ce que confirment les standardistes : « C'est elle qui commandait », déclarent-ils à l'unisson, à travers la voie de leur interprète.

Le Vendéen reconnaît qu'il profitait de l'argent gagné. Mais déclare n'avoir « aucune idée de ce que réseau rapportait réellement. »

Poursuivi aussi pour traite d'être humain, le couple assure qu'il traitait bien les filles. Mais les témoignages parlent de « pression », de « colère », de la part de Ylena.

« Hôtel de passe »

Les passes se déroulaient enfin **dans des appartements ou des chambres d'hôtel**. **Quatre personnes, gérants ou propriétaires, étaient à la barre ce lundi**, poursuivis pour mise à disposition de leurs locaux.

Deux logeurs de La Rochelle, un homme et une femme, affirment qu'ils ne savaient pas qu'ils louaient à des prostituées. À Mouilleron-le-Captif, l'ancienne responsable d'un hôtel, licenciée depuis l'ouverture de la procédure, reconnaît qu'elle savait.

Bien sûr que j'avais des doutes, mais je ne savais pas comment les accuser, comment le prouver. On ne savait pas comment s'en débarrasser.

L'ex-gérante de l'hôtel de Mouilleron-le-Captif.

Elle assure avoir prévenu la gendarmerie pour leur demander comment procéder. « Ils m'ont conseillé de prendre les pièces d'identité, de mettre des caméras pour faire fuir les clients. Ils comprenaient bien mon problème ».

Les employées de l'hôtel, auditionnés, ont indiqué qu'**une dizaine de chambres sur les 40 de l'hôtel**, étaient régulièrement occupées par les prostituées. Soit « **25% de la clientèle de l'hôtel** », calcule la juge.

Seul le propriétaire de l'hôtel assure n'avoir été au courant de rien, rejetant tout sur le dos de son ancienne associée et salariée. « **C'était de notoriété publique** », analyse la juge, reprenant les **avis sur Tripadvisor** où certains commentaires n'hésitent pas à comparer l'établissement à « **un hôtel de passe** ».

Condamnation et amendes lourdes

Pour le ministère public, il n'y a pas de doute.

Les douze, tous, à des degrés divers, ont tiré profit de toutes ces femmes. Des femmes qui ne parlaient pas français, c'est plus pratique, car seul leur corps compte.

La procureure de la République.

À la tête du réseau, elle place Ylena. Son conjoint « a agi en connaissance de cause. Il a mis son logement à disposition pour accueillir la plateforme. Il a participé au processus ». La procureure estime toutefois qu'« il a été plus un suiveur qu'un meneur, aveuglé par ses sentiments, encore aujourd'hui ».

Les standardistes ont fait office « d'intermédiaires ». Quant aux logeurs, la magistrate estime avoir suffisamment de preuves qui montrent qu'ils ne pouvaient ignorer ce qui se passait dans leurs logements.

De lourdes réquisitions

Face à ce vaste réseau, elle requiert des peines lourdes : sept ans de prison et 180 000 € d'amende, ainsi que le maintien en détention de Ylena ; quatre ans de prison et 100 000 € d'amende pour son conjoint.

Pour les standardistes, « les petites mains », elle requiert un an de prison avec sursis et 6000 € d'amende. Et pour les logeurs, deux ans de prison dont un an avec sursis et des peines d'amende allant de 30 000 € à 100 000 €.

Cinq heures de plaidoeries

Après près de cinq heures de plaidoeries des douze avocats, le tribunal a tranché.

Il a reconnu le **couple coupable de proxénétisme et de blanchiment**, mais **les a relaxés pour la traite d'être humain**.

La jeune Équatorienne écope de trois ans de prison, dont 18 mois de sursis probatoire et 30 000 € d'amende.

Son conjoint prend deux ans, dont un an de sursis probatoire pendant deux ans, ainsi qu'une amende.

Les standardistes sont condamnés à 2 500 € d'amende, sauf une qui prend 5 000 € d'amende et un an de prison avec sursis.

Les logeurs ont également été reconnus coupables et condamnés à six mois de prison aménagables, sous bracelet électronique, ainsi qu'à des amendes de 10 000 € chacun.

**Prénoms d'emprunt*